

CP16/09/2024 SEMAINE DE LA LAICITE

Commission permanente

Date du vote : 16-09-2024

Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

Objet :

Attribution de subventions

Dossiers de l'édition

LAI00022 24 - F - LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - SEMAINE DE LA LAICITE

Nombre de dossiers 1

Observation :

PROMOTION DE LA LAICITE - Fonctionnement

IMPUTATION : 65 020 65748.221 0 P101

PROJET : DIVERS

Nature de la subvention :

|  LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT 35 | | | | | | | | | 2024 |
|--|--|--|------------------|----------|----------------|---------------|--------------------------------|--------------|-------------|
| 45 rue du Capitaine Maignan 35000 RENNES | | | | | | | ACL00318 - D3538721 - LAI00022 | | |
| Localisation - DGF 2024 | Intervenants | Objet de la demande | Subventions 2023 | Quantité | Coût du projet | Dép. retenues | Subv. sollicitée | Subv. prévue | Décision |
| Département ille et vilaine | <u>Mandataire</u> - Ligue de l'enseignement 35 | soutien à l'organisation de la semaine de la laïcité en Ille-et-Vilaine | FON : 26 092 € | | € | FORFAITAIRE | 6 000,00 € | 6 000,00 € | |

Total général :

| | | | | |
|--|--|------------|------------|--|
| | | 6 000,00 € | 6 000,00 € | |
|--|--|------------|------------|--|

**Avenant à la
convention de partenariat entre
le Département d'Ille-et-Vilaine
et la ligue de l'enseignement pour l'organisation des semaines
breilliennes de la laïcité**

Entre :

Le Département d'Ille-et-Vilaine représenté par Monsieur Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil départemental, autorisé à signer le présent avenant à la convention en vertu de la décision de la commission permanente en date 16 septembre 2024, d'une part,

Et

La Ligue de l'Enseignement d'Ille-et-Vilaine, domiciliée au 45 rue Capitaine Magnan, 35000 Rennes et représentée par Madame Annie Olier, sa présidente d'autre part,

Il est arrêté et convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de préciser les actions que la Ligue de l'Enseignement s'engage à mener pour l'année 2024 dans le cadre de son partenariat avec le Département d'Ille-et-Vilaine.

Article 2 – Article concerné par l'avenant

Le présent avenant modifie l'article 1 comme suit :

Pour l'édition 2024 des semaines breilliennes de la laïcité, l'association s'engage à :

- réaliser une vingtaine d'interventions de deux heures en classe pour les élèves d'une dizaine de collèges d'Ille-et-Vilaine ;
- mettre en place des temps de lecture à destination des familles autour de la thématique du vivre ensemble et de la laïcité dans les médiathèques et les bibliothèques, en partenariat avec l'association Lire et faire lire et la Médiathèque départementale ;
- organiser des événements de promotion de la laïcité dans des territoires ruraux et des quartiers prioritaires de la ville avec de nouveaux partenaires locaux (organisation de ciné-débats, création d'un guide de discussion à destination des associations et des cinémas associatifs du département qui souhaitent organiser des événements sur la laïcité, etc.).

Pour mener à bien ces actions, le Département versera à la Ligue de l'enseignement une subvention de 6 000 euros.

Les autres articles de la convention non mentionnés dans le présent avenant restent inchangés.

Fait à Rennes, en deux exemplaires originaux, le

**La Présidente de l'Association
Ligue de l'Enseignement**

**La Conseillère départementale déléguée à
la démocratie participative, à la
citoyenneté et à la relation aux usagers
du service public départemental**

Annie OLIER

Cécile BOUTON

Éléments financiers

Commission permanente
du 16/09/2024

N° 49851

Dépense(s)

Réservation CP n°20894

Imputation

65-020-65748.221-0-P101

Subventions - Laïcité

Montant crédits inscrits

6 000 €

Montant proposé ce jour

6 000 €

TOTAL

6 000 €